



Déclaration du collectif Citoyens Fraternels 92

Le rapport de l'OPML 92 apporte des enseignements fondamentaux sur la pauvreté et son évolution dans les Hauts-de-Seine.

Au-delà des chiffres qu'il est nécessaire de rappeler, les associations du collectif Citoyens Fraternels 92 demandent un changement de modèle pour lutter contre la pauvreté et permettre à chacun de vivre dans la dignité.

Dans le département des Hauts de Seine, un des plus riches de France :

200 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté : cette situation n'est pas admissible.

La pauvreté pèse sur les enfants et sur les jeunes : cela ne prépare pas à un avenir meilleur.

Au moins 50 000 personnes ne disposent pas d'un logement, cela montre l'absence de volonté dans un département riche :

- **d'une part de construire des logements sociaux,**
- **d'autre part de mobiliser le parc privé à des fins sociales.**

L'insuffisance de logements sociaux entraîne la saturation des dispositifs d'hébergement. Conséquence : même des familles avec de jeunes enfants dorment à la rue.

7 communes sur 36 concentrent la moitié des personnes en situation de pauvreté. D'où une ségrégation des populations : où est la solidarité entre les communes ?

Seulement 8.000 attributions de logements sociaux en 2017 pour 70 000 demandes. Et alors que les demandes augmentent (+23.000 en 2 ans), les attributions baissent (-2.000).

60% des domiciliations réalisées par les associations, alors que c'est la mission des CCAS et qu'ils ont l'obligation de le faire.

Plus de 80% des personnes domiciliées le sont dans les communes du nord du département, et l'écart s'accroît avec les communes du sud.

Le collectif Citoyens Fraternels 92 déplore :

- **De nombreux manquements à la loi** : domiciliation, hébergement d'urgence, droit au logement, construction de logements sociaux, scolarisation, protection des mineurs, accueil inconditionnel, etc.
- **La réduction du nombre de travailleurs sociaux**, notamment dans les EDAS, et **la fracture numérique** qui accentuent le non recours aux droits.

Le collectif Citoyens Fraternels 92 réaffirme :

- **Que la lutte contre la pauvreté doit être globale** : logement, éducation/formation, santé, emploi, environnement social, etc.
- **Qu'on ne réduit pas la pauvreté en expulsant les populations précaires du département ou en les concentrant sur un même territoire**
- **Que la mixité sociale est une réelle nécessité**, pour que chacun trouve pleinement sa place dans notre département.

Le collectif Citoyens Fraternels 92 demande :

- **Le respect de la loi et l'application du droit dans les Hauts de Seine, notamment :**
 - droit à la domiciliation qui est la porte d'accès aux droits,
 - droit à l'hébergement d'urgence, droit au logement avec notamment application de la loi SRU,
 - droit à la scolarisation, à l'éducation des enfants, à la protection des mineurs isolés
- **La mise en place d'un véritable premier accueil inconditionnel** qui ne se limite pas à renvoyer les plus précaires vers les associations contraintes de suppléer aux carences de l'Etat et des collectivités territoriales. **Accueil suivi d'un accompagnement social global**, avec prise en charge des démarches complexes par l'administration.
- **L'obligation pour tous les prestataires de services** (Etat, collectivités locales, organismes sociaux) **de tenir compte de la fracture numérique** et de développer des actions d'envergure pour pallier les difficultés d'accès aux services publics.
- **De nouvelles méthodes de travail qui permettent :**
 - **d'établir un diagnostic global et par territoire**, fondé sur un réel partage des données,
 - **d'associer les personnes** concernées aux réflexions **et de prendre en compte leur parole**,
 - **de travailler en partenariat et en réseau**, avec les associations, les élus, les services de l'Etat, du département et des communes, **pour lutter contre les causes de la pauvreté**,
 - de se fixer **des objectifs quantitatifs et qualitatifs** et d'établir un **véritable système d'évaluation**.

Et nous demandons que **la mise en œuvre, dans notre département, de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, soit fondée sur ces nouvelles méthodes de travail.**

C'est ensemble que nous réussissons à innover dans le domaine social pour réduire la pauvreté :

- **Le dispositif Premières Heures (DPH)** dans le 92 est un exemple d'action innovante, fruit d'un partenariat entre les associations du collectif et les services de l'Etat (Dirrecte) : il offre à des personnes très éloignées de l'emploi un premier pas dans le monde du travail, en amont des dispositifs d'insertion classiques
- **Le Territoire Zéro Chômeur est aussi une démarche innovante** soutenue par le collectif Citoyens Fraternel 92.

Ces exemples montrent qu'il est possible d'agir ensemble - citoyens, élus, services de l'état, administrations territoriales et organismes sociaux - **pour innover et faire reculer la pauvreté.**

Le collectif appelle à une prise de conscience et à un engagement solidaire pour réduire les fractures qui s'accroissent entre les populations et entre les territoires.